

# COMPTE RENDU

## Comité de Pilotage du 22/10/2024

### “LES AMBITIONS DU PAS”

●●● **Objet :** Fixer les ambitions du Projet d'Aménagement Stratégique

●●● **Lieu :** Immeuble Helvétique, Roanne

●●● **Participants :**

Elus du comité de pilotage :

Hervé DAVAL	Président du syndicat mixte du SCoT du Roannais
Jean François DAUVERGNE	Vice-Président du syndicat mixte du SCoT du Roannais
Yves CROZET	Vice-Président du syndicat mixte du SCoT du Roannais
Patrice ESPINASSE	Vice-Président du syndicat mixte du SCoT du Roannais
Muriel MARCELLIN	Membre du Bureau du syndicat mixte du SCoT du Roannais
Jean Luc MATRAY	Membre du Bureau du syndicat mixte du SCoT du Roannais
Jean Paul CAPITAN	Président de la Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône (CoPLER)
Charles LABOURE	Président de la Communauté de Communes Du Pays d'Urfé (CCPU)
René VALORGE	Président Charlieu Belmont Communauté
Hélène VAGINAY	Vice-Présidente Politique eau et assainissement - Charlieu Belmont Communauté
Guy LAFAY	Vice-Président Délégué à l'agriculture/PAEN – Roannais Agglomération (RA)
Sophie ROTKOPF	Adjoint Maire – Ville de Roanne

Techniciens :

Ludovic MEYER	Directeur Adjoint – Agence d'urbanisme - Epures
Anne Gaëlle CONTIN	Epures
Edouard CELLE	Epures
Claire-Marie MOUCHOUSE	Epures
SAFIDI Sina	Epures
Antoine RIBEAUD	Directeur des Stratégies et Ressources Foncières - Roannais Agglomération
Karen DUSSUD	Responsable SCoT du Roannais

Absents/Excusés : Georges BERNAT (Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable - CCVAI) ; BOIRE Jean-Yves (RA) ; BOYER Laurence (RA) ; Jean-Luc CHERVIN (RA) ; Romain COQUARD (CoPLER) ; Pierre DEVEDEUX (RA) ; Dominique GEAY (CoPLER) ; Jérémie LACROIX (CCB) ; Marc LAPALLUS (CBC) ; Jean-Luc MARDEUIL (RA) ; Lucien MURZI (RA) ; Philippe PERRON (RA) ; Éric PEYRON (RA) ; Jean Claude RAYMOND (CCVAI) ; Jacques TRONCY (RA) ; Fabrice CHENAUD (CoPLER) ; Dominique MAYERE (CCVAI) ; Yves NICOLIN (RA) ; Thomas SIETTEL (CCPU) ; Daniel FRECHET (RA) ; Clotilde ROBIN (RA) ; Romain BOST (RA) ; Yves PERRIN (RA) ; Nicolas CHARGEROS (RA) ; Timothée CRIONAY (CoPLER) ; Dominique GIVRE (CoPLER) ; Lorraine ROUX (CCPU) ; Séverine PRAS (CCPU) ; Thomas SIETTEL (CCPU) ; Marius DAVAL (CCVAI) ; Michel LAMARQUE (CBC) ; Guillaume DESCAYE (CBC).

Pour introduire la séance de travail, **Anne-Gaëlle CONTIN (Epures)** indique que les premières étapes de la démarche Prospective ont été franchies, ainsi que la première phase du PAS. L'accent est désormais mis sur l'élaboration de grands axes politiques pour préparer le premier débat sur le PAS, prévu pour le 10 décembre prochain. **Ludovic MEYER (Epures)** précise que l'élaboration du SCoT progresse, bien qu'aucune décision politique définitive n'ait encore été prise. Il a souligné que le débat de décembre sera une étape cruciale, nécessitant une réflexion approfondie sur le PAS avec des données plus précises en 2025. Cela est essentiel pour stabiliser le projet tout en respectant les obligations légales en vigueur. Il a également mentionné l'importance de justifier la légitimité des orientations prises, notamment face aux Personnes Publiques Associées (PPA) et d'autres acteurs socio-économiques susceptibles de contester ces décisions.

### **L'objectif de la séance :**

---

- Acter en première instance les grands axes du PAS
- Préciser leur déclinaison en objectifs et les niveaux d'ambition souhaités lors de la phase d'atelier

**Avant d'engager les travaux en ateliers, un temps d'expression politique et d'échanges s'engagent entre les élus pour partager les éléments discutés et partagés lors de la phase Prospective.**

---

- **Axe 1 : Un développement économique équilibré, moteur de l'attractivité du territoire**

**Hervé DAVAL** indique que la phase Prospective a permis de faire émerger les idées fortes suivantes : L'économie et l'agriculture sont des piliers essentiels pour le projet de territoire. Une économie forte est nécessaire pour la qualité de vie et l'attractivité du Roannais. La consommation foncière dédiée à l'économie doit être priorisée, et un effort doit être réalisé en matière de consommation pour l'habitat. Il est important de limiter la spéculation foncière tout en préservant l'équilibre entre les territoires. Un autre aspect clé est le soutien à une agriculture dynamique, capable de répondre aux besoins locaux, et le développement de circuits courts pour renforcer la sécurité alimentaire. La question de la transmission des exploitations agricoles reste également un sujet prépondérant.

- **Axe 2 : Une offre d'habitat, de services et de mobilités garante de la qualité de vie à tous les âges**

Concernant cet axe, **Jean-François DAUVERGNE** précise que la sobriété foncière est un enjeu crucial, notamment avec un objectif de limiter à 30 % la consommation foncière pour l'habitat. Il est nécessaire de revitaliser les centralités, en particulier celle de Roanne, en réorientant la stratégie d'aménagement vers des alternatives à l'habitat pavillonnaire, qui a dominé les 40 dernières années mais consomme trop d'espace. L'objectif est de densifier le tissu urbain tout en maintenant des espaces verts, essentiels pour attirer de nouveaux habitants dans les centres-villes. La réhabilitation du parc immobilier existant, y compris les friches industrielles et les logements vacants, est primordiale pour améliorer la qualité de vie et répondre aux besoins.

Il souligne l'importance des services de santé dans les centralités pour réduire les déplacements automobiles. Il défend également le développement des mobilités douces, comme les voies vertes et des alternatives comme le covoiturage. Encourager le commerce local et les petites zones artisanales dans les bourgs permettra de renforcer la vitalité des centres-bourgs tout en réduisant l'usage de l'automobile. Cette stratégie vise aussi à anticiper les besoins liés au vieillissement de la population, avec des logements adaptés et des services de proximité.

La densification urbaine, tout en maintenant une qualité de vie, est un axe central. Le SCoT devra formuler des recommandations claires sur l'aménagement d'une offre d'habitat de qualité, y compris dans les centres-bourgs. Cette densification doit s'accompagner de formes urbaines adaptées à toutes les générations, avec des projets d'aménagement qui redonnent vie aux centralités, en lien avec les transitions écologique et énergétique.

- **Axe 3 : Un territoire résilient face aux défis écologique, énergétique et climatique**

**Patrice ESPINASSE** rend compte des travaux de l'axe 3. Les questions écologiques, énergétiques et environnementales sont des enjeux majeurs dans le contexte mondial actuel de réchauffement climatique et de perte de biodiversité. Les transitions écologiques doivent donc être au cœur de notre ambition pour un territoire durable et résilient. Il ressort des séminaires que les élus sont conscients du besoin de rénovation énergétique des logements et de la précarité liée aux passoires énergétiques. Le SCoT devra engager les territoires, au travers de leur PLH et PCAET, à se saisir de cette question. Permettre aux habitants de résider et travailler dans le périmètre du SCoT contribuera également à réduire les déplacements motorisés et à générer des économies d'énergie. Par ailleurs, les élus ont rappelé la nécessité de favoriser l'infiltration de l'eau, en déconnectant les réseaux d'eaux pluviales des réseaux d'assainissement. L'organisation des réseaux d'approvisionnement en eau potable via notamment des interconnexions à une échelle encore plus large que celle connue aujourd'hui est également un élément de réflexion plusieurs fois évoqué par les élus pour garantir un accès équitable à cette ressource vitale. La question des coûts des infrastructures a également souvent été soulevée lors des discussions. L'urbanisation linéaire et les habitations isolées représentent un coût important car elles obligent à maintenir les infrastructures nécessaires.

**Les membres du comité de pilotage sont invités à s'exprimer sur les premiers éléments abordés durant la phase Prospective.**

---



#### **Gestion locale des ressources en eau**

---

**René VALORGE** s'oppose à une vision des interconnexions massives d'approvisionnement en eau. Dans un contexte de changement climatique, il plaide pour une gestion locale et raisonnée des ressources en eau. Il soutient que les investissements devraient être priorisés sur la protection et l'exploitation des ressources locales, plutôt que sur des infrastructures lourdes et coûteuses. Il cite un exemple où une solution locale moins coûteuse aurait pu être privilégiée sur une interconnexion onéreuse.

**Jean-François DAUVERGNE**, tout en soutenant l'importance de la gestion locale des ressources en eau, considère que les interconnexions de secours entre territoires sont nécessaires pour sécuriser l'approvisionnement en cas de crise. Selon lui, cette complémentarité permettrait de préserver l'autonomie locale tout en assurant un soutien mutuel en cas de pénurie.

**Jean-Paul CAPITAN** élargit la réflexion en proposant des solutions comme le développement de bassins de rétention et de stockage d'eau, en particulier pour l'agriculture, afin de répondre aux besoins futurs. Il suggère également le réemploi des eaux usées pour des usages non domestiques, tels que l'arrosage ou le nettoyage, afin de réduire la consommation d'eau potable. Il souligne que la déconnexion des réseaux pluviaux des réseaux d'assainissement doit être réalisée de manière pragmatique en tenant compte des contextes locaux.



#### **Adaptation des usages de l'eau**

---

**René VALORGE** insiste sur la nécessité de repenser les usages de l'eau dans les secteurs agricoles et industriels, en évitant d'utiliser de l'eau potable pour des usages comme l'abreuvement des animaux. Il met également en avant l'importance d'explorer des solutions de stockage local pour l'agriculture et d'adapter ces solutions à chaque territoire pour gérer les ressources de manière durable et efficace.

**Jean-Paul CAPITAN** ajoute que les rénovations des réseaux d'eaux pluviales doivent profiter des opportunités de travaux pour déconnecter les eaux pluviales des réseaux d'assainissement. En parallèle, il plaide pour le réemploi des eaux usées pour des usages urbains non domestiques.



## Mobilité et transports

---

**Jean-Paul CAPITAN** remet en question la gestion des transports au niveau régional pour les zones rurales. Il soutient que les solutions de transport local doivent être adaptées à l'échelle des petites communautés et qu'il est nécessaire d'encourager des partenariats avec des entreprises locales pour mutualiser les moyens. Selon lui, une reprise en main des politiques locales de transport serait plus efficace.

**Jean-François DAUVERGNE** soutient l'idée de gérer localement les mobilités, notamment les mobilités actives (comme les pistes cyclables et le covoiturage) et les mobilités solidaires. Il critique le manque de volontarisme de la Région sur ces sujets et estime que les collectivités locales sont mieux placées pour proposer des solutions adaptées aux besoins spécifiques de leurs territoires.

**René VALORGE** appuie l'idée que chaque territoire doit élaborer sa propre stratégie en matière de mobilité, adaptée à ses particularités locales. Il rappelle que les solutions centralisées, comme celles proposées par la Région, ne répondent pas toujours aux besoins des petites communes. Il souligne l'importance de la flexibilité et de l'adaptation locale pour une gestion efficace des ressources et des services.



## Centralité

---

**Jean-Paul CAPITAN** approuve l'idée de "mode d'habiter", évoquant le parcours résidentiel des individus qui commence souvent dans un appartement en centre-bourg, se poursuit dans une maison en périphérie, puis revient en centre-ville en vieillissant. Il souligne que la gestion patrimoniale, y compris la lutte contre la spéculation immobilière et l'utilisation temporaire des bâtiments vacants par des baux précaires, est un enjeu clé pour revitaliser ces espaces.

**René VALORGE** attire également l'attention sur la question du commerce, en particulier en lien avec les friches urbaines. Il mentionne que certaines grandes enseignes pourraient quitter les centres-villes, ce qui exigerait de renforcer les stratégies commerciales locales en valorisant les artisans et les commerces de proximité.



## Transition énergétique

---

**Patrice ESPINASSE** souligne que la CDPENAF n'est pas disposée à céder beaucoup de terrains pour des projets d'énergie renouvelable, ce qui pourrait poser des problèmes pour répondre aux objectifs de production d'énergie fixés par la préfecture.

**René VALORGE** propose, avant d'envisager l'utilisation des terres agricoles pour des projets énergétiques, de maximiser l'utilisation d'autres espaces, comme les parkings de grandes surfaces ou les zones industrielles, pour installer des panneaux photovoltaïques. Ce n'est qu'une fois ces options épuisées que les terres agricoles pourraient être prises en compte.

**Jean-François DAUVERGNE** insiste sur la nécessité de ne pas sacrifier les terres agricoles, précieuses pour l'attractivité et la production alimentaire du territoire. Il préconise un zonage précis pour identifier des parcelles marginales ou moins cultivées qui pourraient accueillir des projets photovoltaïques, tout en collaborant avec la Chambre d'Agriculture pour s'assurer que l'impact reste limité.



## Attractivité et démographie

---

**Yves CROZET** évoque que le principal défi du territoire pour les 30 prochaines années est la transition démographique, marquée par la perte de jeunes habitants. Il rappelle que le territoire perd environ 600 collégiens par an, soulignant l'urgence de maintenir la population par un développement économique capable de créer des emplois et d'assurer une stabilité démographique. Il souligne que la proximité avec une métropole dynamique est un atout, mais il est crucial de veiller à la manière dont les habitants vivent, consomment, et se déplacent sur le territoire pour attirer et retenir une population active.

**Ludovic MEYER (Epures)** : Il rejoint cette idée et insiste sur l'importance d'adapter les stratégies locales à ces défis, en intégrant une vision innovante pour l'économie, l'habitat, et la gestion des ressources. Le débat autour de la gestion de l'eau et des terres agricoles illustre l'opportunité de sortir des logiques traditionnelles pour explorer des solutions plus spécifiques et locales, tout en tenant compte des transitions démographique, écologique, et énergétique.

### **La réunion se poursuit autour de deux ateliers de travail.**

---

La seconde partie de la réunion consiste à former deux groupes de travail pour permettre aux élus de se prononcer sur les objectifs des axes 1 et 2. Après une période de discussion, chaque groupe présente une synthèse de ses échanges.

- Atelier n°1 : Axe 1 : développement économique équilibré, moteur de l'attractivité du territoire

R. VALORGE (CBC) / JL. MATRAY (CBC) / P. ESPINASSE (CCPU) / JF. DAUVERGNE (CoPLER) / M. MARCELLIN (RA) / G. LAFAY (RA)

- Atelier n°2 : Axe 2 : Une offre d'habitat, de services et de mobilités garante de la qualité de vie à tous les âges

Y. CROZET (CBC) / H. VAGINAY (CBC) / C. LABOURE (CCPU) / JP. CAPITAN (CoPLER) / S. ROTKOPF (RA) / H. DAVAL (RA)

⇒ **VOIR ANNEXE COMPTE RENDU DES ATELIERS DE TRAVAIL**